Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 26/05/2025

LES **APPELS D'OFFRES** ET **LÉGALES**

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

▷ AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau de l'Environnement et du Développement Durable

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de Bus à Haut Niveau de Service
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Sur demande du président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), sise, 107, boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9, et par arrêté préfectoral du 11 avril 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se tiendra au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde, du 26 mai à 8h30 au 25 juin 2025 à 16h30.

Le projet concerne les communes d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde. Il vise à renforcer les liens et les échanges entre l'est et l'ouest de la métropole et le centre ville de Toulon et à améliorer la qualité globale du réseau de transport en commun. Il permettra ainsi d'améliorer le cadre de vie tout en accompagnant le développement urbain, de faciliter l'accès à la mobilité pour tous et d'améliorer le confort des usagers, d'offrir des gains de temps, une régularité des horaires, des fréquences de passage par une vitesse commerciale adaptée, de réduire les temps de parcours et d'améliorer l'accès à l'emploi dans les zones desservies par les lignes commerciales du BHNS.

Le tracé global envisagé pour la future ligne de BHNS se développe sur 28 kilomètres, entre le lieu-dit Bois Sacré à La Seyne-sur-Mer et le Technopôle de la Mer à Ollioules à l'ouest d'une part, et les gares situées à La Garde en centre-ville et à La Pauline-Hyères à l'est d'autre part.

Plus précisément, le tracé en Y depuis Bon-Rencontre, avec une branche vers le Technopôle de la Mer au nord-ouest et une branche vers La Seyne-sur-Mer via Lagoubran évite la zone agricole ouest pour une liaison directe entre les centres-villes de La Seyne-sur-Mer et de Toulon.

Le projet porte ainsi sur l'aménagement d'une infrastructure Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), à près de 70 % en site propre, avec une requalification urbaine et paysagère des voiries du tracé de façades à façades, sauf sur les secteurs où l'axe BHNS utilise des voiries TCSP existantes.

Les travaux et les aménagements concernent les voiries, les stations, les pistes cyclables, les 4 parkings-relais, la construction d'un nouveau site d'exploitation et de remisage sur la zone Sainte Musse.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de MTPM à cet avis, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune d'Ollioules.

Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :
- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
- l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6182

2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission. Les lieux d'enquête seront fermés les 29, 30 mai et 9 juin 2025.

Lieux d'enquête :
— Métropole Toulon Provence Méditerranée, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107, boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
— Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée 34, rue d'Alger 83000 Toulon, du mardi au samedi de 10h00 à 18h00 sans interruption.
— Mairie annexe d'Ollioules, Espace pierre Puget, place Trotobas, 83190 Ollioules, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.
— Mairie de La Seyne-sur-Mer, Hôtel de Ville, 20, quai Saturnin Fabre, CS 60226 83507 La Seyne-sur-Mer, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 16h30.
— Mairie de Toulon, Hôtel de Ville, avenue de la République 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
— Mairie de La Valette-du-Var, Hôtel de Ville, impasse de La Farinette BP 152 83167 La Valette-du-Var, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
— Mairie de La Garde, Hôtel de Ville, rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

3) sur un poste informatique, au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à la Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée et en mairies d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6182

3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6182@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registr edématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6182 Tout courriel concernant le registre dématérialisé reçu en dehors de la période d'enquête et de la plage horaire précitée ne sera pas pris en considération.

4) par courrier postal à l'attention du président de la commission chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique :
Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9.

Les courriers postaux expédiés après le 25 juin 2025 à 16h30 ne seront pas pris en compte.

Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) par voie orale en s'adressant à un membre de la commission d'enquête lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

La commission d'enquête est composée de 3 commissaires enquêteurs, son président Monsieur Bertrand NICOLAS, ses membres titulaires, Madame Marie-Chantal NAIN et Monsieur Philippe de BOYSERE. Ils se tiendront à la disposition du public, aux lieux d'enquête précités, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences de la commission d'enquête :
— Métropole Toulon Provence Méditerranée, Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, siège de l'enquête publique, les 26 mai et 25 juin 2025 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
— Maison de la mobilité Toulon Provence Méditerranée, le 12 juin de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
— Mairie annexe d'Ollioules, les 3 et 20 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de M. Philippe de BOYSERE.
— Mairie de La Seyne-sur-Mer, le 26 mai 2025, les 12 et 25 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, permanences de M. Philippe de BOYSERE.
— Mairie de Toulon, les 3 et 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00et de 14h00 à 16h30, permanences de M. Bertrand NICOLAS.
— Mairie de La Valette-du-Var, les 3 et 19 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.
— Mairie de La Garde, le 26 mai 2025, les 12, 17 et 24 juin 2025 de 8h30 à 12h00, permanences de Mme Marie-Chantal NAIN.

Des courriers peuvent être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage, en indiquant l'objet à l'adresse suivante : contact@metropoletpm.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,
- dans les mairies concernées, à l'hôtel de la MétropoleTPM, à la Maison de la MobilitéTPM ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Var : https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

▷ FORMALITÉS DIVERSES

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 21/05/2025 à Cassis, M. Denis SERRANO, 20, avenue Abbé Cabrol, 13260 Cassis, a donné en location-gérance à Mme Fanny MOLLET, 4, rue Martin, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, un fonds de commerce de Autorisation de stationnement n°2, sis et exploité Commune de Cassis 13260, pour une durée de 1 an à compter du 01/06/2025, renouvelable partacite reconduction par période de 1 an.

▷ VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

SCI LA MAISON RIVIERA Société civile immobilière, au capital de 1 350 000 €, Siège : Beauvallon, 28, Les Parcs de Beauvalon 83310 Grimaud, RCS : Fréjus N°484652037. Selon assemblée générale ordinaire en date du 30/04/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2025. Liquidateur : LARS ABRAHAMSON, 12, Bataldvagen Saltsjobaen, 99999 Suède.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents. Formalités au RCS Fréjus.

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/05/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CLÉS & SÉRÉNITÉ

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :- L'activité d'agence immobilière : transaction sur immeubles et fonds de commerce,- La gestion immobilière et locative,- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social,- La conclusion de contrats avec des agents commerciaux, mandataires indépendants ou partenaires pour la prospection, la négociation ou la conclusion d'opérations immobilières pour son compte,- Le développement éventuel d'un réseau sous forme de franchise ou licence de marque.

Code NAF : 6831Z – Agences immobilières

Siège social : 85, place Esterellite, Les pierres d'Azur, 83600 Fréjus

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Fréjus

Président : Madame MOREAU Sandra, demeurant 85, place Esterellite, Les Pierres d'Azur, 83600 Fréjus

Admission aux assemblées et droits de votes : Décisions collectives

Chaque action donne droit à une voix. Les décisions importantes (modification des statuts, cession d'actions, dissolution...) sont prises à l'unanimité des associés.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable unanime des associés. Cette clause s'applique en cas de cession, donation, échange, apport en société, etc.

En cas de décès de l'un des associés, ses héritiers ou ayants droit devront obtenir l'agrément des associés survivants pour entrer dans la société. À défaut, la société procèdera au rachat des actions selon une évaluation par expert.

Sandra Moreau

SELARL BRUNET, CHICHERY & MEERSEMAN
Notaires et conseils associés à la
Rochelle (17000), 19, rue Gargoulleau

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Suivant décision en date du 25 avril 2025, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire de la société dénommée « SCI GRISON », société civile immobilière au capital de 480.000,00 €, dont le siège est à Sainte-Maxime (83120), 1 rue des maures, immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 492 957 410, Ont décidé la nomination en qualité de gérante de Madame Sylvie PARISE née GRISON, née à Paris 14ème, le 26 septembre 1961, demeurant à La Rochelle, 31, rue Léon Blum, et ont décidé de maintenir également en qualité de gérant à compter de cette même date, Monsieur Michel GRISON, né à Ville-sous-la-Ferte, le 22 avril 1931, demeurant à Sainte-Maxime, 1, rue des Maures.

Mention en sera faite au RCS de Fréjus.

Pour avis. Le notaire.

▷ AVIS ADMINISTRATIFS

La Thoronet

AVIS

Par délibération n°2025/43 du 19/05/2025, le Conseil Municipal du Thoronet a approuvé la modification de droit commun n°2 de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération sera affichée durant un mois en mairie. Le dossier est disponible en mairie et sur le site du Géoportail de l'Urbanisme

▷ AVIS D'ATTRIBUTION

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR-EST S.E.V.E

AVIS D'ATTRIBUTION

Mme La Présidente
BP 4002283601 Fréjus - Cedex
Tél : 04 94 17 66 95 - Fax : 04 94 17 67 59
mèl : c.krakowski@ville-frejus.fr
SIRET 25830138100012

Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses canalisations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy

Référence acheteur : MB/1124/01
Nature du marche : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :Principale : 71300000 - Services d'ingénierie
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine
BP 40 510 - 83041 Toulon - Cedex 9
Tél : 0494427930 - Fax : 0494427989
greffe.ta-toulon@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Toulon
5 rue Racine BP 40 510 - 83041 Toulon - Cedex 9
Tél : 0494427930 - Fax : 0494427989
greffe.ta-toulon@juradm.fr
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 194875 euros
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 18/04/25
Marché n° : MB/1124/01
Artelia, 18, rue Elie Pelas, 13016 Marseille 16
Montant HT : 194 875,00 Euros
Le titulaire est une PME : non
Sous-traitance : non.
Envoi le 22/05/25 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
https://www.marches-publics.info

▷ AVIS D'APPELS

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

COMMUNE DE TOULON
Plages du Mourillon

APPEL À CANDIDATURES

En vue de l'occupation temporaire et de l'exploitation économique d'un kiosque installé sur le domaine public

La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite mettre à disposition un kiosque de 19 m² situé Plages du Mourillon sur la Commune de Toulon, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable, d'une durée de 5 ans pour une activité de restauration légère de préférence sur des produits salés de type sandwiches froids et chauds, salades.

Le détail de l'appel à candidatures ainsi que les pièces à fournir sont mentionnés dans les documents à télécharger à l'adresse suivante : https://www.metropoletpm.fr/article/appel-acandidature-kiosque-plages-mourillon

La date limite de réception des offres est fixée au 16 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi) exclusivement par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : Métropole Toulon Provence Méditerranée - Direction de l'Immobilier et du Foncier - Hôtel de la Métropole - 107, boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9

COMMUNE DU BOURGUET (83)
1, boulevard du Maréchal Foch
83840 Le Bourguet

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :
Commune du Bourguet (83)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 2183002000019
Code postal / Ville : 83840 Le Bourguet
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : 2025-01
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : ROUX Jean-Paul -
Tél : +33 494769182 - Mail : mairie-lebourguet@orange.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure :
Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Se référer au règlement de consultation
Capacité économique et financière :
Se référer au règlement de consultation
Capacités techniques et professionnelles :
Se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis :
Vendredi 27 juin 2025 - 16:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : Se référer au règlement de consultation
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux d'agrandissement de la salle des fêtes communale de la commune du Bourguet (83)
Classification CPV : 45262522
Type de marché : Travaux
Description succinte du marché : La commune de Le Bourguet souhaite réhabiliter les espaces existants déjà affectés à la salle des fêtes et à l'étendre en prenant de la surface dans l'entrepôt communal adjacent qui accueille les services techniques de la commune.
Lieu principal d'exécution : Chemin du Clos 83840 Le Bourguet
Durée du marché (en mois) : 5
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
Section 5 : Informations sur les lots
LOT :
LOT 1 : Démolitions - Maçonnerie - Second OEuvre
Classification CPV : 45262522
Lieu d'exécution du lot : Le Bourguet (83840)
LOT :
LOT 2 : Électricité - CFO -CFA
Classification CPV : 45311200
Lieu d'exécution du lot : Le Bourguet (83840)
LOT :
LOT 3 : Plomberie - CVC
Classification CPV : 45232460
Lieu d'exécution du lot : Le Bourguet (83840)
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : Sur rendez-vous
Date d'envoi du présent avis23 mai 2025